

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 janvier 2018

DCM N° 18-01-25-5

Objet : Animations de la pause méridienne - projet Entr'Act.

Rapporteur: Mme BORI

Depuis l'année scolaire 2013/2014, la Ville de Metz soutient des projets éducatifs présentés par des partenaires associatifs dans le dessein d'enrichir la pause méridienne. S'inscrivant dans le Projet Educatif de Territoire, l'opération Entr'Act a ainsi été menée afin d'améliorer la qualité de prise en charge de l'enfant pendant le temps de restauration scolaire et renforcer le partenariat autour de l'enfance.

La démarche consiste à proposer des ateliers de sensibilisation et d'initiations aux pratiques culturelles et éducatives. Les ateliers Entr'Act s'adressent aux enfants volontaires des écoles maternelles et élémentaires déjeunant à la restauration scolaire, ils s'adaptent aux contraintes de chaque site et n'engendrent aucun surcoût pour les familles.

Suite au succès de cette opération, il est proposé au Conseil municipal de renouveler le dispositif Entr'Act pour l'année scolaire 2017/2018 et de valider la programmation de février à mai.

Les actions ciblées porteront sur les thématiques suivantes :

- Jeux traditionnels et sport
- Multimédia
- Citoyenneté
- Culture

Il pourra s'agir d'ateliers de découverte scientifique, de projets autour des TIC, d'arts vivants, d'arts plastiques, d'arts graphiques et architecturaux.

A titre expérimental on peut citer le projet mené par l'association TATA, qui a la particularité de s'ouvrir sur l'ensemble des temps de l'enfant. L'association interviendra bien entendu sur la pause méridienne mais ses outils seront également mis à la disposition des écoles et associations périscolaires qui souhaiteraient s'emparer du projet et bénéficieront ainsi des outils numériques mis en place sur le temps méridien pour Entr'Act.

De même, la Compagnie ENZ, pour la deuxième année, proposera aux mêmes enfants que l'an passé un projet d'envergure autour du théâtre et de la découverte de textes classiques de l'enfance comme les contes de Grimm et d'Andersen ou les Fables de la Fontaine.

Les services de la Ville continueront également à être mobilisés sur ce dispositif puisqu'ils viennent l'enrichir autour de plusieurs projets. Ainsi l'Ecole des Sports proposera, dans de nouveaux secteurs d'intervention, des jeux de découverte de sports nouveaux (Tchoukball, Kinball et Floorball) et le Pôle Propreté urbaine, de son côté, proposera à la fois des jeux autour des gestes citoyens et un projet intergénérationnel intitulé « comment on faisait avant ? ».

Enfin, la notion globale de bien vivre ensemble reste un axe fort du dispositif avec des projets menés autour de la coopération par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole ou l'Ecole de la Paix.

En outre, plus de 80% des projets présentés sont adaptés aux publics porteurs de handicap.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les actions Entr'Act telles que décrites en partie ci-dessus, incluant celles organisées par l'Ecole des Sports et le Pôle Propreté Urbaine pour l'année scolaire 2017/2018,
- d'approuver le versement des subventions aux associations partenaires pour un montant global de 57 424,64 €. €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés par les différentes associations,

CONSIDERANT la volonté la Ville de Metz de valoriser ce temps de pause méridienne,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'opération Entr'Act visant à proposer des activités spécifiques dans les restaurants pendant le temps de pause méridienne,
- **D'ACCORDER** au titre de l'année scolaire 2017/2018 les subventions suivantes :

Structure	Montant
Office Central pour la Coopération à l'Ecole	440,00 €
Ecole de la Paix	3 166,24 €
Compagnie 22	1 062,00 €
Les Petits Débrouillards	2 140,00 €
Medio Artis	2 288,90 €

Compagnie ENZ	3 360,00 €
UNICEF	400,00 €
Améthyste	1 120,00 €
Bouts d'essai	1 140,00 €
Club d'échecs Metz Fischer	700,00 €
Compagnie sans nom	2 116,00 €
Le Studiolo	552,00 €
Danse Expression	1 800,00 €
Passion Danse	350,00 €
Nan Bara	2 480,00 €
Pushing	3 780,00 €
Ligue de l'Enseignement	4 100,00 €
Maison de la Culture et des Loisirs	5 810,00 €
CPN Coquelicots	2 000,00 €
EMARI	3 035,00 €
Institut des Musiques d'Aujourd'hui	3 438,00 €
Pas Assez	1 462,50 €
Galerie Tata	10 024,00 €
FC Fleury	200,00 €
Théâtre'Hall	460,00 €
Total	57 424,64 €

Pour un montant global de 57 424,64 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education
 Commissions : Commission Enfance et Education
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ